



Séance du 31 octobre 2023 à 20h15 à l'Aula du Château

<u>Président</u>	M. Olivier Gétaz
<u>Secrétaire</u>	Mme Véronique Kobler
<u>Scrutateurs</u>	Mme Véronique Martin Capriati M. Daniel Favre

46 conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Catherine Moret Neyroud, Anaïs Piguet, Thomas Buchanan, Marlène Matos Mendes, Lindsay Lessard, Jean-Yves Tharin, Alexandre Liardet, Dan Rapin, Florence Widmer.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel aux adresses suivantes : president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal du 26 septembre 2023

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaires, il est accepté par 35 oui, 11 abstentions, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau

Le Président M. Olivier Gétaz informe que pour remplacer Mme Catherine Zweifel, élue à la Municipalité le 3 septembre 2023, le bureau a fait appel à Mme Tetyana Samsonenko, qui sera assermentée sous le point 3 de l'ordre du jour.

Une soirée d'information dans le but d'étoffer la liste des « viennent ensuite », organisée par MM. Nicolas Rosat et Christian Streit, se tiendra le jeudi 7 décembre 2023 à 20h00. Cette information sera également publiée dans le prochain Aubonne Infos. Le Président encourage les conseillers à en parler autour d'eux afin de susciter l'intérêt de nouvelles personnes.

Les élections fédérales du 22 octobre 2023 ont enregistré un taux de participation de 46,9 % pour le Conseil des États et de 45,07 % pour le Conseil national. Les résultats complets sont consultables sur le site officiel du canton de Vaud.

Pour faire suite à la digitalisation, une rencontre a eu lieu le 13 octobre 2023 pour discuter de l'équipement de l'Aula du Château en présence du greffe (Mmes Luy-Gaillard et Rapin), de la Municipale Catherine Zweifel, du bureau (MM. Gétaz et Biedermann et Mme Kobler) et des concierges (MM. Hirschi et Corazza). La disposition des chaises en éventail est une possibilité à tester, tout comme les tables individuelles. La particularité de la salle étant la grosse poutre qui gêne la visibilité pour les conseillers mais également pour les membres du bureau sur le podium. La question du changement de salle a aussi été évoquée mais n'est pour l'instant pas prise en considération.

La projection par le beamer reste pour l'instant à sa place actuelle. Le beamer est relié à une sono et le pupitre est équipé d'un micro en fonction. Un micro indépendant pour la table de la Municipalité est à tester. Pour les présentations prévues sur Powerpoint, le système Click & Share est commandé et sera testé lors de la prochaine séance.

Comme déjà mentionné, un fichier avec la liste des commissions est accessible au greffe, au président et à la secrétaire du Conseil et sera utilisé pour le suivi des délais.

Le document marche à suivre ou « bonnes pratiques » qui vous a été présenté lors de la dernière séance vous a été envoyé par courriel. Les commissions ont un délai limite optimal de 3 mois dès la réception des documents. Dans le cas où le délai ne pouvait pas être respecté pour diverses raisons, le délai peut être prolongé en discussion avec le Président du conseil. Il est vivement conseillé d'inviter le Municipal responsable lors de la première séance de commission ; ceci permet de répondre aux premières interrogations.

A la demande de plusieurs conseillers, un modèle pour le rapport des commissions a été préparé et sera mis en ligne d'ici fin novembre.

L'invitation pour la fondue du Conseil communal du 5 décembre 2023 vous sera envoyée prochainement par courriel.

Le bureau félicite la conseillère Mme Verena Gubler, lauréate du 19e prix de la ville d'Aubonne qui récompense son implication dans le bourg depuis plus de 3 décennies. Les conseillers sont invités à venir la célébrer lors de la cérémonie officielle du 25 novembre 2023.

Suite au décès de Mme Eve Butterfield, le bureau a adressé au nom du Conseil communal une lettre de condoléance à la famille.

Le président clôt ce point de l'ordre du jour.

3. Assermentation

Le président procède à l'assermentation de Mme Tetyana Samsonenko de la liste Aubonne Attitude en remplacement de Mme Catherine Zweifel, élue à la Municipalité le 3 septembre 2023.

4. Préavis no 14/23 – Rapport accompagnant le budget 2024

M. le Syndic Yves Charrière donne lecture du préavis municipal.

La Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

Adopte

- le budget de l'année 2024 faisant apparaître Fr 41'256'900.—aux dépenses, Fr. 39'577'100.—aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de Fr. 1'679'800.--.

Ce préavis municipal relève de la compétence de la CoFIN.

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal. La parole n'étant pas demandée, ce dernier clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Yves Charrière prend la parole et informe que le feu de circulation situé sur la route d'Allaman avait des difficultés à détecter les cyclistes. Ces derniers devaient attendre qu'une voiture arrive pour déclencher le changement de feu. Ce problème de détection a été résolu.

En 2013, lors de la création du SDIS, les communes ont mis à disposition leurs casernes pour les membres, avec un tarif de location de 75 CHF par mètre carré, qui n'a pas été révisé lors de la construction de la caserne de Rolle. Après des calculs montrant des déséquilibres, un nouveau modèle de financement des locaux a été proposé et accepté par voie de préavis à l'Assemblée Générale du SDIS. Pour Aubonne cela signifie que la location par m2 passe de CHF 75.00 à CHF 105.00 pour 2'200 m2, plus un loyer supplémentaire pour la partie administrative de CHF 88'800.00, soit CHF 7'400.00 par mois. Dès lors, la totalité des frais d'investissement et d'exploitation de la caserne d'Aubonne sont pris en charge par le SDIS, et selon les normes comptables, ce bâtiment sera amorti sur 30 ans.

Il informe ensuite que la crèche Cupidon a été inspectée sur le plan de l'hygiène, et des problèmes ont été relevés concernant les surfaces stratifiées de la cuisine et l'absence d'un évier spécifique pour les denrées alimentaires. Les réparations et modifications nécessaires doivent être effectuées d'ici le 30 novembre 2023, pour un coût estimé à CHF 7'500.00. Cette dépense est en dehors du budget prévu pour 2023, étant donné que toutes les lignes budgétaires ont été utilisées. La Municipalité tient à en informer le Conseil communal.

M. le Municipal Laurent Auchlin informe sur les investissements en cours : Renaturation du ruisseau de l'Armary en cours (12%). Révision du Plan Directeur d'Eau (PPDE) : 78%. Crédit d'étude construction scolaires site du château (21%). Mise aux normes électriques bâtiments communaux (68%). Réfection du chemin des Mulets à Montherod subventions cantonales accordées (129%). Modernisation contrôle accès Salto (76%). Interface de la Gare d'Allaman

– Etude préliminaire (94%). Suite procédure approbation PACom (45%). Renouvellement parc véhicules (2022-27) (33%). Etude globale mobilité (44%). Aménagements routiers chemin des Allobroges (0%). Acquisition groupes électrogènes STEP et eau (0%). Taux moyen de la dette : 1.23%. Etat de la dette à ce jour : Fr. 20'209'250. --, en légère baisse.

Mme la Municipale Catherine Zweifel informe que l'offre des transports publics avec les cartes dégriffées connaîtra des changements en janvier 2024. Désormais, les voyageurs auront le choix entre la première et la deuxième classe, et les cartes seront nominatives. De plus, elles seront disponibles en version papier ou sous forme numérique. Les tarifs seront avantageux pour ceux qui les achètent précocement, à partir de 39.- pour le demi-tarif et dès 52.- sans demi-tarif. La date de lancement de la vente des cartes dégriffées sera le 11 décembre 2023, pour des voyages débutant le 1er janvier 2024. Une évolution majeure est que désormais, il n'y aura plus de limitation du nombre de cartes par commune, car l'offre couvrira l'ensemble de la Suisse.

Elle mentionne des séances d'information en réponse à l'annonce du Conseil fédéral concernant les hausses des assurances maladie. Ces séances seront organisées par l'ARASMAC au cours du mois de novembre. Elle encourage vivement à y participer afin d'explorer les différentes opportunités d'économies et de bénéficier de conseils personnalisés pour faire face à ces augmentations.

Elle adresse ensuite ses félicitations à Mme Verena Gubler, qui a été lauréate du prix de la Ville d'Aubonne. Le prix sera officiellement remis lors d'une cérémonie qui se tiendra le 25 novembre 2023 à 17h à la salle Tavernier. Elle convie chaleureusement tous les conseillers à assister à cet événement.

Mme la Municipale Sandra Linder fait un retour sur le MEP (Mandat d'Étude Parallèle) relatif à la construction et au réaménagement du site scolaire du Château. Depuis l'approbation du crédit d'études par le Conseil communal le 30 novembre 2021, de nombreuses étapes ont été franchies, notamment la sélection des concurrents, l'élaboration du cahier des charges, le choix des membres du jury, etc. Suite à ces diverses démarches, la Municipalité a le plaisir de convier tous les conseillers et les citoyens à un vernissage qui se tiendra le 1er novembre 2023 à 18h30 à l'Aula du Château. Cette occasion permettra à chacun de découvrir les différents projets de salles de gymnastique dans le secteur de la piscine. D'autres dates sont également disponibles au début du mois de novembre pour venir voir ces projets. Les prochaines étapes de ce dossier sont la préparation du dossier avec le lauréat, le préavis municipal pour le crédit d'études, le préavis municipal pour le crédit d'ouvrage, la mise à l'enquête et la construction (recoupée avec la rénovation de la piscine).

Elle communique que deux préavis ont été déposés au Conseil intercommunal au sujet de l'ASSAGIE. Le premier concerne de nouveaux statuts. Le deuxième préavis concerne l'équipement numérique des 27 salles de classe à Aubonne.

Elle informe d'une soirée des contes qui aura lieu le vendredi 10 novembre 2023 à 18h30 à la Bibliothèque Jeunesse. La soirée se terminera par un petit buffet. La soirée est accessible dès 5 ans, sur inscription.

M. le Municipal Nicolas Suter évoque le bouclage du préavis 01/22 relatif à la réfection du chemin des Mulets, dont le crédit a été approuvé le 29 mars 2022. Les travaux préliminaires ont généré des coûts moins élevés que prévus. Cependant, les coûts supplémentaires liés aux travaux ont atteint CHF 82'120.95, ce qui a entraîné au final un dépassement de crédit de CHF 37'185.25. A noter que certains travaux ont été facturés aux riverains.

Il revient ensuite sur la contamination de l'eau potable à Montherod fin-septembre 2023. Les prélèvements effectués à la source de Champ-Court par le canton ont révélé la présence d'un entérocoque intestinal animal en quantité très basse mais dont la tolérance est de 0. Par conséquent, en collaboration avec le chimiste cantonal, la source de Champ-Court a immédiatement été coupée. Des mesures d'assainissement du réseau ont été effectuées, notamment avec du chlore. Actuellement, la source continue de se déverser dans le ruisseau, mais elle ne contribue pas à l'alimentation du réseau, et ceci tant que la raison de cette contamination ne sera pas connue. Des analyses sont effectuées trois fois par semaine pour essayer de comprendre d'où est venue cette infection du réseau. Un hydrogéologue a été mandaté pour redéfinir le périmètre des zones de protection et également étudier la possibilité de faire un puits à Champ-Court afin de capter plus d'eau. Il est important de souligner qu'aucune faute n'a été commise par les exploitants agricoles.

Finalement, c'est avec une grande émotion qu'il lit sa lettre de démission, qui entrera en vigueur à la fin janvier 2024.

Le président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Questions, vœux et divers

M. Matthieu Gétaz revient sur la feuille d'information adressée à tous les ménages concernant le dossier Bougy St-Martin. Il souligne qu'il était bien mentionné que le projet était accessible au pilier public sur le site de la Commune.

Mme Tetyana Samsonenko prend la parole après la présentation du préavis 14/23 et s'interroge sur le mode de financement du déficit prévu. Monsieur le Président Olivier Gétaz lui répond que la commission des finances est responsable du dossier et qu'elle peut adresser ses questions à cette dernière.

Le président clôt la séance de conseil communal à 21h40 en rappelant la date de la prochaine séance, mardi 28 novembre 2023 à 20h15 à l'Aula du Château.

Pour le Conseil communal

Olivier Gétaz

Véronique Kobler

Président

Secrétaire